

AVENANT N°2 à la convention

entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et le CEN Rhône- Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité

Entre

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHÔNE-ALPES

Dont le siège social se situe à La Maison Forte, 2 route des Vallières
69 390 VOURLES

Représenté par Yves FRANCOIS, en sa qualité de Président,

D'une part,

Et,

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA)

Dont le siège se situe au 143, rue du Château

01150 CHAZEY SUR AIN

Représentée par son Président, M. Jean-Louis GUYADER

D'autre part,

VU la délibération du n° 2021-086 du 6 mai 2021 relative aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et le CEN Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la délibération n°2022-108 relative aux avenants 1 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu l'avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité.

Il a été établi ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

En application de l'article 7 de la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité, le présent avenant a pour objet :

1. de mettre à jour les missions confiées au partenaire ainsi que les modalités techniques et financières associées pour l'exercice 2024 / 2025 ;
2. de modifier la durée de la convention pour atteindre les objectifs du Marathon de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Les autres clauses de la convention demeurent applicables.

ARTICLE 2 : MISSIONS CONFIEES AU CEN RHÔNE-ALPES ET MODALITES D'APPLICATION TECHNIQUES ET FINANCIERES POUR L'EXERCICE 2024/2025

Les missions confiées au partenaire ainsi que les coûts associés pour l'exercice 2024 / 2025 sont les suivants :

Accompagnement dans la mise en œuvre du marathon de la biodiversité :

		CEN						
		2024			2025			
		Coût par mission	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour
Accompagnement des porteurs de projet	Visites terrain	297,00 €	17,00	5 049,00 €	7,32			
	1 j d'accompagnement des porteurs de projet (fiche type, zones prioritaires, tableau de bord, fiche chantier) dans la limite de 2 jours par projet	500,00 €	14,00	7 000,00 €	10,14			
	Présentation des projets en comité de sélection	737,00 €	2,00	1 474,00 €	2,14			
Suivi des chantiers	Mise en place d'un tableau de bord de suivi des projets + maintenance + mise à jour (fiches projet et SIG)	250,00 €	2,70	675,00 €	0,98			
	Chantiers participatifs haies hors matériel							
	Suivi des chantiers haies via marché Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain + aide CCTP / analyse	264,00 €	20,00	5 280,00 €	7,65	15,00	3 960,00 €	5,74
	Chantiers participatifs mares hors matériel							
	Suivi des chantiers mares via marché CCPA	347,00 €	17,00	5 899,00 €	8,55	4,00	1 388,00 €	2,01
	Préparation et présentation du bilan annuel	690,00 €	1,00	690,00 €	1,00	3,00	2 070,00 €	3,00
	Réunions locales sur le terrain avec porteurs de projets haies et mares. Formation obligatoire du CCTP	547,00 €	1,00	547,00 €	0,79			
	Création du matériel pédagogique "mares"							
Communication / sensibilisation	Articles presse							
	Animation du réseau d'acteurs							
	Animation "mares&haies" à destination du grand public							
	Réunions agricoles - communales							
Gestion de projet, participation aux réunions de coordination		642,00 €	9,00	5 778,00 €	8,37	9,00	5 778,00 €	8,37
Total prévisionnel 2022/2023			83,70	32 392,00 €	46,94	31,00	13 196,00 €	19,12

Accompagnement dans l'établissement d'un bilan du marathon de la biodiversité :

	CEN							
	2024			2025				
	Coût par mission	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	
Bilan Marathon de la Biodiversité - Volet Mares	642,00 €	3,80	2 439,60 €	3,80	10,50	6 741,00 €	10,50	
Total prévisionnel bilan 2024/2025			3,80	2 439,60 €	3,80	10,50	6 741,00 €	10,50

Eléments complémentaires concernant ces modalités :

- Les montants sont communiqués toutes taxes comprises ;
- Ces éléments étant établis de manière prévisionnelle, une certaine flexibilité dans leur mise en œuvre sera autorisée sur la période 2024 / 2025 à la condition que le montant total maximum déterminé annuellement et pour les deux années ne soit pas dépassé. A titre d'exemple : en cas de dépassement d'un nombre de jours maximum prévisionnel sur l'année 2024 pour l'exercice de l'une des missions listées, un report de ces jours complémentaires consommés pourra être envisagé sur l'année 2025. A l'inverse, si la totalité des jours planifiés pour une mission n'est pas consommée en 2024, l'utilisation de ces jours 'complémentaires' en 2025 pourra être envisagée en cas de besoin. L'objectif est d'atteindre les objectifs du marathon tout en respectant l'enveloppe maximale prévisionnelle annuelle et cumulée sur 2024 / 2025 déterminée avec l'association.

ARTICLE 3 : DUREE

Afin d'atteindre les objectifs du Marathon de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies établie initialement pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature (i.e. le 11 mai 2021) est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en deux exemplaires

Pour le Conservatoire d'Espaces Naturels
Rhône-Alpes

Le

Le Président
Yves FRANCOIS

Pour la Communauté de Communes de la
Plaine de l'Ain

Le

Le Président
Jean-Louis GUYADER

AVENANT N°2 à la convention

entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et FNE Ain pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité

Entre

FNE Ain

Dont le siège se situe au 44 avenue de Jasseron

01000 BOURG-EN-BRESSE

Représenté par Clémence DUROCHAT, en sa qualité de co-Présidente,

D'une part,

Et,

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA)

Dont le siège se situe au 143, rue du Château

01150 CHAZEY SUR AIN

Représentée par son Président, M. Jean-Louis GUYADER

D'autre part,

VU la délibération du n° 2021-086 du 6 mai 2021 relative aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et FNE Ain pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la délibération n°2022-108 relative aux avenants 1 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu l'avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité.

Il a été établi ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

En application de l'article 7 de la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité, le présent avenant a pour objet :

1. de mettre à jour les missions confiées au partenaire ainsi que les modalités techniques et financières associées pour l'exercice 2024 / 2025 ;
2. de modifier la durée de la convention pour atteindre les objectifs du Marathon de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Les autres clauses de la convention demeurent applicables.

ARTICLE 2 : MISSIONS CONFIEES A FNE AIN ET MODALITES D'APPLICATION TECHNIQUES ET FINANCIERES POUR L'EXERCICE 2024/2025

Les missions confiées au partenaire ainsi que les coûts associés pour l'exercice 2024 / 2025 sont les suivants :

Accompagnement dans la mise en œuvre du marathon de la biodiversité :

		FNE						
		2024				2025		
		Coût par mission	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour
Accompagnement des porteurs de projet	Visites terrain	300,00 €	14,00	4 200,00 €	7,00			
	1 j d'accompagnement des porteurs de projet (fiche type, zones prioritaires, tableau de bord, fiche chantier) dans la limite de 2 jours par projet	600,00 €	14,00	8 400,00 €	14,00			
	Présentation des projets en comité de sélection	600,00 €	2,00	1 200,00 €	2,00			
Suivi des chantiers	Mise en place d'un tableau de bord de suivi des projets + maintenance + mise à jour (fiches projet et SIG)	300,00 €	2,00	600,00 €	1,00			
	Chantiers participatifs haies hors matériel	1 200,00 €	6,00	7 200,00 €	12,00	3,00	3 600,00 €	6,00
	Suivi des chantiers haies via marché Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain + aide CCTP / analyse	200,00 €	12,00	2 400,00 €	4,00	9,00	1 800,00 €	3,00
	Chantiers participatifs mares hors matériel	1 200,00 €	2,00	2 400,00 €	4,00	1,00	1 200,00 €	2,00
	Suivi des chantiers mares via marché CCPA	300,00 €	3,00	900,00 €	1,50			
	Préparation et présentation du bilan annuel	600,00 €	1,00	600,00 €	1,00	3,00	1 800,00 €	3,00
	Réunions locales sur le terrain avec porteurs de projets haies et mares. Formation obligatoire du CCTP	600,00 €	1,00	600,00 €	1,00	1,00	600,00 €	1,00
	Création du matériel pédagogique "mares"							
Communication / sensibilisation	Articles presse							
	Animation du réseau d'acteurs							
	Animation "mares&haies" à destination du grand public	600,00 €	1,00	600,00 €	1,00	1,00	600,00 €	1,00
	Réunions agricoles - communales							
Gestion de projet, participation aux réunions de coordination		600,00 €	9,00	5 400,00 €	9,00	9,00	5 400,00 €	9,00
Total prévisionnel 2022/2023			67,00	34 500,00 €	57,50	27,00	15 000,00 €	25,00

Accompagnement dans l'établissement d'un bilan du marathon de la biodiversité :

		FNE						
		2024				2025		
		Coût par mission	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour
Bilan Marathon de la Biodiversité - Volet Mares		600,00 €	3,50	2 100,00 €	3,50	10,50	6 300,00 €	10,50
Bilan Marathon de la Biodiversité - Volet Haies		600,00 €	4,00	2 400,00 €	4,00	6,00	3 600,00 €	6,00
Total prévisionnel bilan 2024/2025			7,50	4 500,00 €	7,50	16,50	9 900,00 €	16,50

Eléments complémentaires concernant ces modalités :

- Les montants sont communiqués toutes taxes comprises ;
- Ces éléments étant établis de manière prévisionnelle, une certaine flexibilité dans leur mise en œuvre sera autorisée sur la période 2024 / 2025 à la condition que le montant total maximum déterminé annuellement et pour les deux années ne soit pas dépassé. A titre d'exemple : en cas de dépassement d'un nombre de jours maximum prévisionnel sur l'année 2024 pour l'exercice de l'une des missions listées, un report de ces jours complémentaires consommés pourra être envisagé sur l'année 2025. A l'inverse, si la totalité des jours planifiés pour une mission n'est pas consommée en 2024, l'utilisation de ces jours 'complémentaires' en 2025 pourra être envisagée en cas de besoin. L'objectif est d'atteindre les objectifs du marathon tout en respectant l'enveloppe maximale prévisionnelle annuelle et cumulée sur 2024 / 2025 déterminée avec l'association.

ARTICLE 3 : DUREE

Afin d'atteindre les objectifs du Marathon de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies établie initialement pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature (i.e. le 11 mai 2021) est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en deux exemplaires

Pour FNE Ain

Le

La co-Présidente
Clément DUROCHAT

Pour la Communauté de Communes de la
Plaine de l'Ain

Le

Le Président
Jean-Louis GUYADER

AVENANT N°2 à la convention

entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et LPO Auvergne Rhône Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité

Entre

LPO Auvergne-Rhône-Alpes (LPO)

Dont le siège se situe au 14 avenue Tony Garnier 69007 LYON

Représenté par Thierry Lengagne, en sa qualité d'administrateur délégué au département de l'Ain

D'une part,

Et,

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA)

Dont le siège se situe au 143, rue du Château

01150 CHAZEY SUR AIN

Représentée par son Président, M. Jean-Louis GUYADER

D'autre part,

VU la délibération du n° 2021-086 du 6 mai 2021 relative aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et LPO Auvergne Rhône Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la délibération n°2022-108 relative aux avenants 1 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu l'avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité.

Il a été établi ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

En application de l'article 7 de la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité, le présent avenant a pour objet :

1. de mettre à jour les missions confiées au partenaire ainsi que les modalités techniques et financières associées pour l'exercice 2024 / 2025 ;
2. de modifier la durée de la convention pour atteindre les objectifs du Marathon de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Les autres clauses de la convention demeurent applicables.

ARTICLE 2 : MISSIONS CONFIEES A LA LPO ET MODALITES D'APPLICATION TECHNIQUES ET FINANCIERES POUR L'EXERCICE 2024 / 2025

Les missions confiées au partenaire ainsi que les coûts associés pour l'exercice 2024 / 2025 sont les suivants :

Accompagnement dans la mise en œuvre du marathon de la biodiversité :

		LPO						
		2024			2025			
		Coût par mission	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour
Accompagnement des porteurs de projet	Visites terrain	275,00 €	4,00	1 100,00 €	2,00			
	1 j d'accompagnement des porteurs de projet (fiche type, zones prioritaires, tableau de bord, fiche chantier) dans la limite de 2 jours par projet	550,00 €	4,00	2 200,00 €	4,00			
	Présentation des projets en comité de sélection	550,00 €	2,00	1 100,00 €	2,00			
Suivi des chantiers	Mise en place d'un tableau de bord de suivi des projets + maintenance + mise à jour (fiches projet et SIG)							
	Chantiers participatifs haies hors matériel	1 100,00 €	5,00	5 500,00 €	10,00	3,00	3 300,00 €	3,00
	Suivi des chantiers haies via marché Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain + aide CCTP / analyse					1,00	275,00 €	0,50
	Chantiers participatifs mares hors matériel	1 100,00 €	3,00	3 300,00 €	6,00	1,00	1 100,00 €	2,00
	Suivi des chantiers mares via marché CCPA	275,00 €	6,00	1 650,00 €	3,00			
	Préparation et présentation du bilan annuel	550,00 €	1,00	550,00 €	1,00	1,00	550,00 €	1,00
	Réunions locales sur le terrain avec porteurs de projets haies et mares. Formation obligatoire du CCTP	550,00 €	0,00	0,00 €	0,00	0,00	0,00 €	0,00
	Création du matériel pédagogique "mares"							
Communication / sensibilisation	Articles presse							
	Animation du réseau d'acteurs							
	Animation "mares&haies" à destination du grand public							
	Réunions agricoles - communales							
Gestion de projet, participation aux réunions de coordination		550,00 €	7,00	3 850,00 €	7,00	7,00	3 850,00 €	7,00
Total prévisionnel 2022/2023			32,00	19 250,00 €	35,00	13,00	9 075,00 €	13,50

Accompagnement dans l'établissement d'un bilan du marathon de la biodiversité :

	LPO						
	2024			2025			
	Coût par mission	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour
Bilan Marathon de la Biodiversité - Volet Mares	550,00 €	4,00	2 200,00 €	4,00	12,00	6 600,00 €	12,00
Total prévisionnel bilan 2024/2025			4,00	2 200,00 €	4,00	6 600,00 €	12,00

Eléments complémentaires concernant ces modalités :

- Les montants sont communiqués toutes taxes comprises ;
- Ces éléments étant établis de manière prévisionnelle, une certaine flexibilité dans leur mise en œuvre sera autorisée sur la période 2024 / 2025 à la condition que le montant total maximum déterminé annuellement et pour les deux années ne soit pas dépassé. A titre d'exemple : en cas de dépassement d'un nombre de jours maximum prévisionnel sur l'année 2024 pour l'exercice de l'une des missions listées, un report de ces jours complémentaires consommés pourra être envisagé sur l'année 2025. A l'inverse, si la totalité des jours planifiés pour une mission n'est pas consommée en 2024, l'utilisation de ces jours 'complémentaires' en 2025 pourra être envisagée en cas de besoin. L'objectif est d'atteindre les objectifs du marathon tout en respectant l'enveloppe maximale prévisionnelle annuelle et cumulée sur 2024 / 2025 déterminée avec l'association.

ARTICLE 3 : DUREE

Afin d'atteindre les objectifs du Marathon de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies établie initialement pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature (i.e. le 11 mai 2021) est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en deux exemplaires

Pour LPO Auvergne Rhône Alpes

Le

Pour la Communauté de Communes de la
Plaine de l'Ain

Le

L'administrateur délégué au département
de l'Ain, Thierry LENGAGNE

Le Président
Jean-Louis GUYADER

AVENANT N°2 à la convention

entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité

Entre

MISSION HAIES, ASSOCIATION UNION DES FORÊTS ET DES HAIES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dont le siège se situe au 10 Allée des Eaux et Forêts

63 370 LEMPDES

Représentée par Mme Sylvie MOSNIER, Directrice de la Mission Haies UFHARA

D'une part,

Et,

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA)

Dont le siège se situe au 143, rue du Château

01150 CHAZEY SUR AIN

Représentée par son Président, M. Jean-Louis GUYADER

D'autre part,

VU la délibération du n° 2021-086 du 6 mai 2021 relative aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la délibération n°2022-108 relative aux avenants 1 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu l'avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité.

Il a été établi ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

En application de l'article 7 de la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité, le présent avenant a pour objet :

1. de mettre à jour les missions confiées au partenaire ainsi que les modalités techniques et financières associées pour l'exercice 2024 / 2025 ;
2. de modifier la durée de la convention pour atteindre les objectifs du Marathon de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Les autres clauses de la convention demeurent applicables.

ARTICLE 2 : MISSIONS CONFIEES A MISSION HAIES ET MODALITES D'APPLICATION TECHNIQUES ET FINANCIERES POUR L'EXERCICE 2024 / 2025

Les missions confiées au partenaire ainsi que les coûts associés pour l'exercice 2024 / 2025 sont les suivants :

Accompagnement dans la mise en œuvre du marathon de la biodiversité :

		Mission Haies						
		2024				2025		
		Coût par mission	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour
Accompagnement des porteurs de projet	Visites terrain	200,00 €	25,00	5 000,00 €	12,50	0,00	0,00 €	0,00
	1 j d'accompagnement des porteurs de projet (fiche type, zones prioritaires, tableau de bord, fiche chantier) dans la limite de 2 jours par projet	200,00 €	16,67	3 333,33 €	8,33	6,00	1 200,00 €	3,00
	Présentation des projets en comité de sélection	400,00 €	1,00	400,00 €	1,00	0,00	0,00 €	0,00
Suivi des chantiers	Mise en place d'un tableau de bord de suivi des projets + maintenance + mise à jour (fiches projet et SIG)							
	Chantiers participatifs haies hors matériel							
	Suivi des chantiers haies via marché Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain + aide CCTP / analyse	400,00 €	7,00	2 800,00 €	7,00	7,00	2 800,00 €	7,00
	Chantiers participatifs mares hors matériel							
	Suivi des chantiers mares via marché CCPA							
	Préparation et présentation du bilan annuel							
	Réunions locales sur le terrain avec porteurs de projets haies et mares. Formation obligatoire du CCTP	400,00 €	1,50	600,00 €	1,50	1,50	600,00 €	1,50
Création du matériel pédagogique "mares"								
Communication / sensibilisation	Articles presse	400,00 €	0,00	0,00 €	0,00	0,00	0,00 €	0,00
	Animation du réseau d'acteurs	400,00 €	1,00	400,00 €	1,00	0,00	0,00 €	0,00
	Animation "mares&haies" à destination du grand public							
	Réunions agricoles - communales	400,00 €	0,00	0,00 €	0,00	0,00	0,00 €	0,00
Gestion de projet, participation aux réunions de coordination		500,00 €	4,00	2 000,00 €	5,00	4,00	2 000,00 €	5,00
Total prévisionnel 2024/2025			56,17	14 533,33 €	45,00	18,50	6 600,00 €	16,50

Accompagnement dans l'établissement d'un bilan du marathon de la biodiversité :

	Mission Haies						
	2024				2025		
	Coût par mission	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour
Bilan Marathon de la Biodiversité - Volet Haies	400,00 €	8,00	3 200,00 €	8,00	16,00	6 400,00 €	16,00
Total prévisionnel bilan 2024/2025		8,00	3 200,00 €	8,00	16,00	6 400,00 €	16,00

Eléments complémentaires concernant ces modalités :

- Les montants sont communiqués toutes taxes comprises ;
- Ces éléments étant établis de manière prévisionnelle, une certaine flexibilité dans leur mise en œuvre sera autorisée sur la période 2024 / 2025 à la condition que le montant total maximum déterminé annuellement et pour les deux années ne soit pas dépassé. A titre d'exemple : en cas de dépassement d'un nombre de jours maximum prévisionnel sur l'année 2024 pour l'exercice de l'une des missions listées, un report de ces jours complémentaires consommés pourra être envisagé sur l'année 2025. A l'inverse, si la totalité des jours planifiés pour une mission n'est pas consommée en 2024, l'utilisation de ces jours 'complémentaires' en 2025 pourra être envisagée en cas de besoin. L'objectif est d'atteindre les objectifs du marathon tout en respectant l'enveloppe maximale prévisionnelle annuelle et cumulée sur 2024 / 2025 déterminée avec l'association.

ARTICLE 3 : DUREE

Afin d'atteindre les objectifs du Marathon de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies établie initialement pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature (i.e. le 20 juin 2021) est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en deux exemplaires

Pour Mission Haies

Pour la Communauté de Communes de la
Plaine de l'Ain

Le

Le

Le Président
Jean-Louis GUYADER